

CHARTRE DE BONNE CONDUITE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Vie collective : à Florimont, nous nous respectons tous, sans distinction aucune.

Le **respect** et la **bienveillance** sont des valeurs de l'Ecole Primaire, et en signant ce règlement, je m'engage à les respecter scrupuleusement.

Dans les bâtiments, je me déplace sans courir, sans crier, en veillant à ne pas bousculer personne.

Le chewing gum, chips et autres nourritures apéritives sont à proscrire ; de même les matériels électroniques et autres jouets restent à la maison.

Une tenue vestimentaire correcte est demandée, ainsi que l'utilisation de chaussons pour l'intérieur.

L'Ecole Primaire, labélisée Eco-School, doit être un lieu de propreté, de par l'utilisation des poubelles, et du respect des biens.

1. ASSIDUITÉ

J'arrive à l'école entre 7h45 et 8h pour commencer le cours à 8h10 ; si j'arrive en retard, je dois signaler mon arrivée à la vie scolaire.

2. EN CLASSE AVEC LE TITULAIRE ET LES AUTRES PROFESSEURS

Je travaille consciencieusement en donnant le meilleur de moi-même. Je fais sérieusement mes devoirs et j'apprends régulièrement mes leçons.

En classe, je ne perturbe pas le bon déroulement des cours. Je ne me déplace pas sans permission, j'écoute attentivement les explications et je lève la main pour demander la parole (chacun a le droit de s'exprimer).

Je prends soin de mon matériel scolaire. Je respecte le mobilier et les locaux mis à ma disposition. Je veille à ne rien salir. Mes vêtements et livres doivent être marqués à mon nom.

3. RÉCRÉATION

La récréation doit être un moment de détente, ainsi je fais attention aux jeux qui me sont prêtés, et j'adapte mon comportement pour profiter de ce moment sans risque de danger ou de blessure. Dans la cour de récréation, je n'utilise pas la violence verbale ou physique pour régler mes problèmes. Si le dialogue n'aboutit pas, je fais appel à un adulte. Je ne dois en aucun cas me battre, injurier, cracher ; **le respect des autres devant être ma priorité**. Si je suis inscrit à une activité, j'attends calmement mon professeur sous les panneaux correspondants.

Sauf en cas de mauvais temps, je joue dehors sans oublier de me couvrir s'il fait froid. Je ne sors pas des limites de la cour de la section primaire, même si mon ballon sort, je fais appel à un adulte pour aller le chercher. Je ne me rends pas dans les espaces destinés à la section du secondaire.

Un adulte assumant en tout temps la surveillance des structures de jeux durant les heures scolaires, je peux les utiliser en respectant le planning et les règles de sécurité. En dehors de celle-ci et en présence des parents, la responsabilité de l'Institut ne pourrait être engagée.

4. AU RÉFECTOIRE

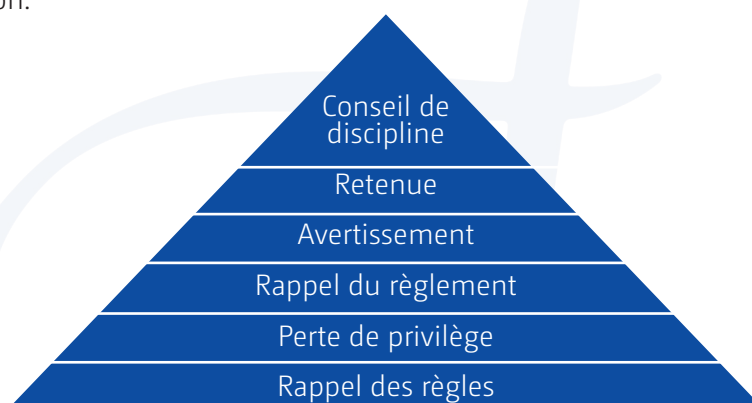
Le règlement de l'Ecole Primaire s'applique également au réfectoire. Dès lors, je me tiens correctement à table, je me déplace sans courir, je ne gaspille pas la nourriture. Lorsque j'ai terminé, je rapporte mon plateau à l'endroit prévu à cet effet, puis je sors dans le calme, et rejoins la cour de récréation.

5. PUNITION ET SANCTION

La bienveillance et la discipline positive sont les bases de la discipline à l'Ecole Primaire.

Afin que l'école puisse être un espace favorisant l'étude, l'apprentissage et la vie en commun, la communauté éducative attend des élèves qu'ils respectent les personnes et le cadre de vie, qu'ils respectent le règlement interne de l'école, les directives et les consignes.

Les élèves qui enfreignent ces règles, peuvent faire l'objet d'une sanction disciplinaire, selon la gravité de l'infraction.



6. SORTIES PÉDAGOGIQUES

Le présent règlement s'applique également lors des sorties à l'extérieur de l'Institut Florimont. En effet, mon comportement ne doit pas changer et doit rester correct. Les visites, les spectacles à l'extérieur de l'école sont des moments agréables, les adultes et mes camarades comptent sur moi pour suivre les consignes et avoir un comportement adapté.

7. SORTIES DU SOIR

Lorsque je quitte l'Institut avec le bus, je respecte les consignes de sécurité, en restant calme aux abords des véhicules sans courir au milieu des bus. Je peux manger mon goûter devant le bus, puis monter et rester à l'intérieur de celui-ci. A 16h40, si les parents sont en retard, les enfants doivent se regrouper en vue de rejoindre l'étude du soir. Le mercredi, les enfants seront rassemblés à 12h10 avant le repas, ou 12h30 après le repas et jusqu'à 13h.

Sans décharge écrite du responsable, un enfant ne pourra quitter l'Institut par ses propres moyens ou avec une tierce personne.

Nom de l'élève

.....

Signature de l'élève

.....